



Atlas thématique des diagnostics territoriaux stratégiques (DTS)

conduits sur la période 2005-2014

LOGEMENT

Les diagnostics territoriaux, un outil pour identifier, objectiver et lutter contre les discriminations

Les diagnostics territoriaux stratégiques (DTS) du Commissariat général à l'égalité des territoires permettent, chaque année, à plusieurs territoires de dresser collectivement un état des lieux des phénomènes discriminatoires liés à l'origine et d'élaborer des préconisations pour y remédier.

Financés par le CGET suite à un appel d'offres, les DTS sont prioritairement conduits sur les territoires de la politique de la ville – avec l'aide d'un prestataire extérieur – et en partenariat avec les services de l'État, les collectivités locales et les réseaux associatifs locaux.

Formidable outil de mobilisation des acteurs et d'objectivation des problématiques rencontrées par les habitants, le DTS permet d'identifier les « zones de risque discriminatoire » dans différents domaines (emploi, logement, éducation, santé...).

Ce diagnostic partagé facilite la mise en œuvre des plans territoriaux de lutte contre les discriminations (PTLCD), véritable programme d'actions que chaque contrat de ville doit intégrer depuis 2015.

Ce document rend compte de manière synthétique des DTS conduits ces dix dernières années en France métropolitaine. Il a été pensé comme un « atlas » pour permettre une entrée par territoires. Il doit permettre d'agir contre les discriminations.

L'ensemble de ces diagnostics sont disponibles auprès du bureau « Prévention et lutte contre les discriminations » du CGET.

**Sébastien Jallet, commissaire délégué à l'égalité des territoires
et directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine**

Discriminations & logement : l'apport des diagnostics territoriaux stratégiques

Le domaine du logement présente intrinsèquement certaines conditions favorables au développement des discriminations : il est régi par les lois du marché (une sélection s'organise entre l'offre et la demande) et des tiers interviennent dans la relation (intermédiation locative).

Les diagnostics territoriaux stratégiques sur le logement permettent de mettre en lumière les pratiques qui produisent des inégalités de traitement, et de questionner les phénomènes de coresponsabilité des acteurs.

> Des cas de discriminations directes dans le logement privé

Les diagnostics ciblés sur le logement enregistrent tous des témoignages de professionnels ou d'habitants qui ont été confrontés à des refus de location au motif d'un critère prohibé (l'origine notamment). Ces discriminations apparaissent le plus souvent de manière directe dans le parc privé, le critère de l'origine étant manifestement bloquant pour certains bailleurs.

> L'intermédiation locative face aux demandes discriminatoires

Certains bailleurs privés font appel à un tiers (agence immobilière) pour louer leur logement et font part de leurs "préférences" quant au profil de locataire recherché. Ces préférences peuvent prendre la forme d'une demande discriminatoire qui est le plus souvent argumentée : mauvaise expérience passée, convictions personnelles du bailleur, anticipation de supposés conflits de voisinage, etc.

Pour ne pas rompre la relation commerciale avec le propriétaire (ou pour éviter une mauvaise expérience aux candidats locataires), l'agence immobilière peut-être tentée d'organiser la sélection des candidats en fonction des critères définis par le bailleur privé (non fumeur, sans chien, de "type européen", etc.). Elle se rend ainsi complice de discriminations.

> Des acteurs du logement social mis en difficulté par la logique de mixité sociale et les politiques de peuplement

Les diagnostics territoriaux stratégiques montrent également que la problématique des discriminations n'épargne pas la sphère publique. Sur le terrain, les bailleurs sociaux font régulièrement face à une "injonction paradoxale" : ils doivent favoriser la "mixité sociale" dans les quartiers (objectifs de peuplement) tout en veillant à ne pas mobiliser de critères prohibés dans leur analyse.

Dans les faits, la variable ethnique supplante parfois les seuls critères sociaux pour l'attribution de logements HLM : l'objectif de mixité sociale peut ainsi conduire à une gestion ethnicisée du parc public. Ces discriminations sont généralement coproduites à leur insu par une vaste chaîne d'acteurs (commission d'attribution, bailleurs, élus, services municipaux...), dont les pratiques doivent être questionnées pour rétablir l'égalité de traitement.

> Des publics discriminés dans l'angle mort des dispositifs

Les diagnostics permettent également de mettre en lumière des dysfonctionnements plus latents en matière d'habitat. C'est le cas notamment pour les "gens du voyage" (nomades ou sédentarisés), pour les migrants âgés (les "Chibanis") qui continuent de résider dans les foyers de travailleurs migrants, ou encore pour les primo-arrivants en quête d'une solution stable.

L'analyse de ces situations généralement mal documentées (invisibilité sociale) montre que des problématiques de santé et d'accès aux droits (scolarité, retraite) se surajoutent à la problématique du logement.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Objectivation des phénomènes de discrimination dans les différentes sphères de la vie sociale (emploi, logement, loisirs...).
- Analyse de l'existant et mise en valeur des "bonnes pratiques".

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Réalisation d'environ 70 entretiens – individuels ou collectifs (acteurs emploi-insertion ; bailleurs sociaux ; réseaux associatifs ; institutionnels ; collectivités).
- Animation d'une dizaine de groupes de travail thématiques (insertion ; emploi-entreprises ; logement ; politiques publiques locales) chargés d'alimenter une analyse collective locale et de formuler des pistes de travail et de propositions pour agir contre la discrimination.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPII)

- **Collectivités** : Région Alsace ; Ville d'Haguenau.
- **État** : Fasild/Acsé ; Sous-Préfecture ; Éducation Nationale ; DDTEFP ; Chambre des métiers.
- **Réseaux et associations** : ABCDE ; ACF ; ALE ; AVA ; CIDF ; CIO ; COJEP ; ORIV ; Parenthèse.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Les phénomènes de discriminations sont connus mais occultés par des mécanismes de déni ou de dénégation qui empêchent la mise en place de réelles actions correctives :

- Le problème est minimisé (quantitativement et en termes d'effets sur les victimes) et la responsabilité est souvent reportée sur les publics ("défaut d'intégration / motivation").
- De fait, la parole des "victimes" est régulièrement disqualifiée et le statut même de victime est mis en doute ("victimisation").
- L'objectif de "mixité sociale" dans le logement conduit à discriminer puisqu'il pose la variable "ethnique" comme critère légitime de sélection des dossiers dans le cadre des politiques dites "de peuplement".

→ Bilan : le respect du Droit anti-discriminations n'est pas la norme en vigueur sur le territoire en matière de PLCD. Les actions associatives se centrent essentiellement sur la logique d'insertion ou de relations interculturelles, et le sentiment d'impuissance domine concernant les discriminations.

④

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

L'enjeu consiste à passer d'une situation de "non lieu" à la prise en compte des discriminations comme "problème public" :

- Construire une communication institutionnelle et politique sur cette question.
- Développer, par la formation, le savoir-faire des acteurs locaux face aux phénomènes de discrimination.
- Développer une prise en charge collective des cas concrets de discriminations.
- Développer la capacité des victimes à faire entendre leurs problématiques.
- Aller au-delà d'une démarche de "charte" pour mobiliser les entreprises et les bailleurs.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

- Comptes rendus de tous les groupes de travail en annexe (incluant des *verbatim*).

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Mesurer les discriminations ethniques ou raciales sur l'ensemble du parc de logements (privés, publics, foyers).
- Identifier la chaîne de responsabilités.
- Proposer des mesures correctives.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Analyse documentaire et statistique.
- Entretiens de cadrage (services de l'État, association régionale des HLM, Fnaim, Coral Pact, Unpi, Adoma, Adil).
- Entretiens d'approfondissement : bailleurs sociaux ; collectivités (ville de Reims, Conseil Général) ; réseaux associatifs.
- Animation de deux groupes de travail avec les acteurs du logement privé.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- **Collectivité** : Ville de Reims.
- **État** : Fasild.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Risques de discriminations dans l'accès au logement public

- Des délais de réponse anormalement longs qui découragent les plus démunis.
- La multiplication des enquêtes sociales ciblées sur les populations immigrées.
- Du "zèle administratif" qui pénalise les demandeurs d'origine étrangère (ex : exiger un avis d'imposition pour une personne originaire d'Afrique).
- Des difficultés pour celles et ceux appartenant à une famille stigmatisée comme "régulièrement en situation d'impayés" (discrimination par association).

Risques de discriminations dans l'accès au logement privé

- Des propriétaires privés qui refusent des locataires potentiels au motif de leur origine. Des agences immobilières qui se sentent démunies dans ce cas.
- Des difficultés à présenter des garanties (caution) pour les étrangers non européens.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

- **Mieux informer** les candidats (sur le droit au logement et les acteurs ressources) et les bailleurs privés (sur les outils de sécurisation et de garantie contre les loyers impayés).
- **Sensibiliser et former** à la LCD les personnels de l'accueil et de la gestion locative, ainsi que les MOUS et acteurs de la GUP.
- **Développer des outils et méthodes** permettant de gérer les attributions de logements sociaux de manière plus transparente ; élaborer un "code de bonnes pratiques" ; favoriser le recours à la médiation ; inclure la LCD comme objectif des plans territoriaux (type PDALPD).
- **Accompagner les victimes de discriminations** : mettre en place une cellule juridique ; mobiliser la COPEC sur ce sujet.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Analyse des zones à risque discriminatoire dans le logement public et privé et proposition de "bonnes pratiques" pour ne pas discriminer.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Démontrer que les discriminations existent dans l'accès à l'emploi et au logement.
- Décrire et analyser les différentes positions institutionnelles à cet égard.
- Préconiser une stratégie et des actions de PLCD.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Analyse documentaire (études, presse locale, contrats locaux, rapports d'activité...).
- Entretiens individuels ou collectifs avec 89 acteurs locaux : institutions, service public de l'emploi, collectivités locales, bailleurs, travailleurs sociaux, associations, entreprises...
- 12 entretiens avec des habitants des quartiers inscrits en politique de la ville.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des services déconcentrés de l'État convaincus de l'intérêt de travailler les questions de discriminations dans l'accès au logement, mais des collectivités locales frileuses, estimant que l'entrée "lutte contre les exclusions" est plus appropriée.
- Un tissu associatif qui porte des valeurs de solidarité et qui se focalisent sur la dimension interculturelle, au risque de ne pas voir les discriminations vécues.
- Une réelle difficulté à envisager les discriminations, Poitou-Charentes étant avant tout perçue comme une terre d'accueil et paradoxalement comme un territoire où la population immigrée est faiblement présente.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS POUR LA DIRECTION RÉGIONALE DU FASILD

Affiner une stratégie d'approche

- Établir une communication ciblée : discriminations et accompagnement social ; discriminations et offres d'emploi ; discriminations et accès au logement privé...
- Diffuser un socle commun de connaissances sur les discriminations.

Renforcer les partenariats avec

- Le Conseil Régional (formation)
- Les Conseils Généraux (social)
- Les agglomérations (politique de la ville)

Engager des actions phares

- Séminaire régional PLCD.
- Groupe de travail avec les chargés de communication des collectivités.
- Formation-action pour les métiers de l'aide à domicile particulièrement touchés par les discriminations.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPII)

- État : Fasild.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Nombreux *verbatim* issus des entretiens avec les acteurs locaux et les habitants.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Améliorer la connaissance des stratégies résidentielles des locataires du public et du privé.
- Mesurer les obstacles rencontrés (notamment en termes de discriminations).
- Partager les résultats du diagnostic avec le système d'acteur local du logement.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Échantillonnage de la population d'enquête.
- Entretiens auprès d'une soixantaine d'habitants.
- Fonctionnement selon le principe d'une "recherche-action" avec le comité de pilotage du diagnostic.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)

- **Collectivités** : ville et agglomération de Clermont Ferrand ; Conseil Général.
- **État** : DR-Acsé, DDE.
- **Bailleurs sociaux** : OPHIS du Puy de Dôme, Logidôme, Auvergne Habitat, SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, USH.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des agences qui évitent fréquemment les personnes dont les caractéristiques (financières, d'origine) ne correspondent pas au schéma de ce qui était autrefois inscrit dans les baux sous la dénomination de « bon père de famille ».
- Des agences qui anticipent d'éventuels refus de leurs clients et établissent ainsi un système discriminatoire.
- L'accès direct au propriétaire, s'il n'est pas considéré comme sans risque, est toujours préféré aux agences en raison d'une possibilité de négociation entre le demandeur et le propriétaire.
- Dans le logement social, ce sont moins les discriminations dans l'accès au bien que les attributions ségréguées spatialement qui dessinent le type d'obstacles rencontrés par les personnes d'origine étrangère ou supposées telles.

④

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

- Confier à un organisme indépendant le soin d'analyser la distribution géographique des candidatures dont le patronyme renseigne sur l'origine non européenne.
- Financer des "testing" afin d'évaluer en situation le risque réel de discriminations.
- Former largement les acteurs locaux à la PLCD.
- Informer les bailleurs privés et publics des risques encourus en cas de discrimination.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Présence de nombreux *verbatim* retraçant les parcours résidentiels et les problématiques rencontrées par les habitants.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Établir un état des lieux des questions de discriminations et d'intégration sur 5 communes du contrat de ville Nord-Isère (Bourgoin-Jallieu ; Villefontaine ; L'Isle d'Abeau ; Saint-Quentin-Fallavier ; La Verpillière).
- Préconiser une stratégie et des actions concrètes à partir des manques et/ou des risques identifiés.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Cadrage statistique.
- Entretiens auprès de professionnels et d'élus (73).
- Entretiens auprès d'habitants (39).
- Animation de 3 groupes de travail avec les acteurs locaux (21 participants).

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- **Collectivité** : GIP Contrat de Ville Nord Isère.
- **État** : Fasild.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Une image stigmatisante des étrangers et des français nés de parents étrangers qui joue sur les processus d'intégration.
- Risques forts de discriminations liées à l'activité économique sur le bassin d'emploi (logistique, distribution et intérim).
- Absence d'affichage lisible, dans le contrat de ville, d'une politique d'intégration et de lutte contre les discriminations.
- Multiplicité d'acteurs sans mise en réseau structurée.
- Manque de qualification des institutions et des acteurs agissant sur le champ des discriminations.
- Difficulté de construire une réponse juridique aux discriminations sur le territoire.
- Aucune mesure des discriminations, notamment dans l'intermédiation à l'emploi.
- Un service public de l'emploi en retrait dans la prévention et la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Afficher une volonté politique de lutte contre les discriminations : en faire un enjeu phare du CUCS ; intégrer la LCD dans le projet des centres sociaux...

Qualifier les acteurs du territoire : élus, techniciens du contrat de ville, centres sociaux, bailleurs sociaux...

Articuler discriminations et activité économique: expérimenter une charte d'engagement PLCD avec les acteurs du travail temporaire et le secteur de la logistique.

Accompagner le réseau d'acteurs pour une action coordonnée de PLCD : travail sur une clause d'insertion pour les opérations de renouvellement urbain.

Construire une réponse juridique : accompagner la montée en compétences sur le sujet de la "maison de la justice et du droit".

Engager des actions de communication : séminaire de restitution du diagnostic, mobilisation des chargés de communication des collectivités...

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

- Analyse du système d'acteurs local
- Nombreux *verbatim* issus des entretiens
- Préconisations détaillées

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Diagnostiquer les conditions de logement et les discriminations dans l'accès aux logements privés et publics sur les 4 départements.
- Recenser les besoins et attentes des personnes immigrées.
- Recenser les acteurs existants et leurs actions.
- Proposer des pistes de progrès.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Recueil et analyse de données statistiques.
- Entretiens avec des professionnels de terrain.
- Animation de 12 focus groupes avec les habitants.
- Entretiens individuels type "récits de vie" avec une vingtaine d'habitants.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPII)

- **État** : DDE, COPEC, DDASS, Préfecture.
- **Organismes** : bailleurs sociaux.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des procédures d'attribution de logements qui demeurent opaques (dans le privé comme dans le public).
- Carence de données statistiques par nationalité, ce qui ne permet pas de mesurer l'étendue des phénomènes.
- Des populations immigrées qui rencontrent des difficultés de compréhension de la langue française, ce qui ne leur permet pas d'accéder pleinement à leurs droits.
- Le premier logement autonome influence très souvent le type d'habitat accessible pour le reste du parcours résidentiel (déterminisme).
- Des victimes de discriminations démunies face aux recours à engager (information insuffisante, système d'acteurs peu lisible).
- De véritables difficultés pour accéder au parc privé.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Mettre en place une convention d'étude sur la diversité : mission de suivi évaluatif des actions engagées et impacts sur les populations immigrées.

Généraliser les commissions de rattrapage : afin d'améliorer l'implication des bailleurs dans les parcours résidentiels des populations immigrées.

Traduire en plusieurs langues étrangères les dépliants et formulaires : afin de favoriser l'autonomie des personnes et le travail des agents.

Développer l'habitat transitionnel vers et dans le logement privé (bail "tremplin pour la diversité").

Aider le justiciable : développer l'accès aux droits et à la défense des victimes.

Engager une convention partenariale pour la diversité dans l'habitat : afin de développer la remise sur le marché de logements privés à loyers maîtrisés.

Signer une charte pour la diversité dans l'habitat : afin d'engager tous les acteurs du réseau logement à garantir l'égalité de traitement.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Rapport très détaillé concernant les données statistiques et les dispositifs existants en matière d'accès au logement.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Disposer d'éléments de connaissance territorialisés (qualitatifs et quantitatifs) sur les parcours des personnes immigrées, en matière de logement et d'emploi.
- Objectiver les phénomènes de discrimination.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Recueil et analyse de données statistiques sur le logement et l'emploi.
- Réalisation de 40 entretiens auprès des acteurs locaux.
- Animation de 4 rencontres avec des jeunes des missions locales du territoire.

● MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- **Collectivités** : communes de Lorient et Lanester, Conseil Général.
- **État** : Fasild, Sous-Préfecture, Ddfe, Dde, Ddass, Ddtefp, Éducation Nationale.
- **Réseaux et organismes** : Crild, Anpe, Mission Locale, bailleurs sociaux.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Une confusion entre racisme et discriminations, qui ne permet pas de traiter le cœur du problème.
- Une ethnicisation des postes de travail, notamment dans le secteur du bâtiment.
- Une difficulté à objectiver les discriminations.
- Un sentiment de fatalisme qui domine chez les jeunes.
- Des entreprises qui discriminent par anticipation des réactions des clients ou de l'équipe.
- Des intermédiaires du logement parfois confrontés aux "demandes racistes" des bailleurs privés.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Mobiliser les employeurs

- Rassembler les employeurs emblématiques de territoire autour de la signature de la charte de la diversité.

Reconnaître les discriminations

- Mise en place d'une procédure de signalement au sein du SPE, pour identifier et sanctionner les entreprises qui produisent régulièrement des discriminations.

Qualifier les intermédiaires de l'emploi

- Formations à la PLCD : connaître la loi, savoir accompagner une victime, remettre en cause ses pratiques...

Qualifier les publics

- Développer l'offre d'alphabétisation pour que les personnes immigrées puissent accéder à l'autonomie et revendiquer leurs droits.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Nombreux *verbatim* issus des entretiens avec les acteurs locaux et les jeunes des missions locales.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Élaborer un état des lieux des problématiques locales s'agissant de l'accès au logement et des conditions de logement des populations d'origine immigrée et des éventuelles discriminations qu'elles peuvent subir dans ce domaine.
- Accompagner les acteurs dans la compréhension des enjeux locaux et proposer des préconisations opérationnelles d'identification, de prise en compte des problématiques existantes et d'amélioration de la dynamique d'action locale.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Analyse documentaire et statistique.
- Entretiens avec les principaux acteurs du logement sur le territoire (30).
- Entretiens ("récits de vie") auprès d'une quinzaine d'habitants.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPII)

- **Collectivités** : agglomération de Rennes, ville de Rennes.
- **État** : FASILD, DDE.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des cas de demandes discriminatoires des bailleurs privés aux intermédiaires du logement.
- Des agences immobilières qui sélectionnent parfois les profils des locataires en fonction de l'origine et de la religion ("par souci de ne pas créer de tensions communautaires au sein d'un immeuble").
- Une politique de mixité qui se heurte aux stratégies de regroupement résidentiel des ménages d'origine turque ("regroupement communautaire").
- Des tensions entre les bailleurs sociaux et ménages étrangers : la politique de mixité peut être perçue comme une stratégie de gestion ethnicisée du parc public.

④

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

- S'interroger sur la notion de "seuil acceptable" en termes de concentration de populations ayant les mêmes origines sur un quartier.
- Faire découvrir d'autres secteurs du parc résidentiel aux familles étrangères, quitte à proposer des stratégies de mobilité concomitantes à plusieurs familles qui entretiennent des liens étroits.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Compte rendu en annexe des 16 entretiens "récits de vie" menés avec les habitants.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Mieux connaître les conditions d'habitat et les parcours résidentiels des immigrés sur le territoire de l'agglomération.
- Décrire et analyser les pratiques des acteurs locaux du logement et de l'habitat.
- Formuler des préconisations.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Collecte et analyse secondaire de données.
- Réalisation d'entretiens avec les acteurs locaux (30).
- Réalisation d'entretiens avec des habitants immigrés ou issus de l'immigration (10).
- Animation de 3 groupes de travail (prospective).

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- **Collectivité** : agglomération de Tours.
- **État** : DRJSCS.
- **Organisme** : Mission locale.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Un système local du logement qui a tendance à reproduire la situation de concentration sociale et ethnique.
- Du côté des institutionnels : un relatif déni du phénomène discriminatoire ; le sentiment qu'il n'y a pas d'enjeu social sur cette question.
- Du côté des habitants : la discrimination est présentée comme un fait social quotidien.
- Une relative méconnaissance de la discrimination et de ses formes : notions de discrimination indirecte et systémique peu utilisées ; confusions entre intégration et discrimination...
- Dans le logement social, l'enjeu se situe moins dans l'accès au logement qu'au niveau du parcours résidentiel (mutation, décohabitation).
- Dans le logement privé, les cas de discriminations directes sont plus fréquents, et les stéréotypes négatifs sont légion.
- Des trajectoires résidentielles contrariées et des phénomènes d'autocensure chez les ménages immigrés.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Renforcer la formation des acteurs du logement, notamment en direction des décideurs, médiateurs.

Améliorer la transparence sur la gestion de la demande de logement :

- Élaboration d'une charte de bonnes pratiques d'attribution au sein des HLM.
- Expérimenter des méthodes objectives de traitement des dossiers (*scoring*, fichier commun de la demande) avec les réservataires.

Impulser les projets de promotion résidentielle :

- Proposer des parcours résidentiels à des moments clés (décohabitation).
- Renforcer l'intermédiation dans le privé (jeunes en décohabitation) .
- Cibler également les ménages immigrés dans la communication et la valorisation des patrimoines neufs de l'agglomération.

Communiquer sur l'engagement à assurer une égalité de traitement (supports internes, presse locale).

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Nombreux *verbatim* issus des entretiens avec les habitants et les acteurs locaux.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Construire une connaissance partagée des problématiques concernant les GDV.
- Caractériser les actions publiques sur les 6 départements.
- Analyser l'accès aux droits.
- Engager une dynamique de réseau autour des solutions.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Recueil et analyse documentaire.
- Entretiens auprès d'acteurs locaux (15).
- Capitalisation de 12 actions identifiées comme "bonnes pratiques".
- Animation d'un séminaire régional.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- État : DR Acisé, Préfecture, Inspection Académique, Casnav, Drass.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des représentations négatives qui entravent la relation locative dans le privé comme dans le parc social.
- Une offre sociale peu adaptée aux mœurs des GDV.
- Un difficile accès à la pleine citoyenneté (une faible représentation dans les diverses instances représentant les habitants).
- Des problématiques de domiciliation qui nuisent à l'accès aux droits sociaux.
- Un accès à l'école entravé (refus d'inscription, éloignement des aires, concentration des élèves GDV).
- Des conditions de scolarisation inégalitaires (absentéisme toléré, faiblesse des dispositifs de soutien).
- Une connaissance limitée et déformée des pratiques économiques des GDV.
- Des freins à la création d'entreprise (difficile reconnaissance de la Chambre des Métiers, difficile accès aux crédits bancaires et assurances).
- Des dispositifs d'insertion inadaptés au mode de vie itinérant.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Pour une citoyenneté pleine et effective

- Mieux informer sur les droits.
- Favoriser le dialogue et l'interconnaissance notamment en développant l'accès aux loisirs.
- Consolider la mise en réseau des acteurs du social (échanges d'expériences, mutualisation d'informations et d'outils).

Pour une scolarisation "normale"

- Permettre l'inscription scolaire quelle que soit la situation de la famille.
- Favoriser le rapprochement école-familles (médiation, accompagnement pédagogique des enseignants, dispositifs d'appui spécifiques).

Pour une intégration économique

- Accompagner la création d'entreprise.
- Développer la médiation vers l'emploi.
- Accompagner la validation des compétences.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

- Analyse détaillée des pratiques des GDV en matière d'éducation, d'emploi, de santé, de citoyenneté.
- Présentation de 12 "bonnes pratiques" locales.

1 OBJECTIFS DE DÉPART

- Accéder à une connaissance plus fine des conditions de logement des populations immigrées établies en Corse du Sud.
- Appréhender les dynamiques qui traversent l'offre de logement et sa régulation dans le département.
- Identifier les obstacles et les freins au processus de mobilité résidentielle.
- Définir collectivement les leviers activables.

2 MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Analyse documentaire.
- Réalisation d'entretiens auprès des acteurs locaux (32).
- Réalisation d'entretiens avec les publics (10).
- Participation à des réunions de travail avec les acteurs locaux.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)

- **Collectivité** : Conseil général, communes d'Ajaccio, de Porto-Vecchio et de Sartène.
- **État** : Préfecture, Acsé, DDEA.

3 PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Un nombre de logements vacants important en Corse du Sud mais des propriétaires privés réticents à les louer de peur des impayés.
- Un déficit de résidences sociales et de maisons relais.
- Un déficit de grands logements qui pénalise les familles nombreuses.
- Des populations immigrées qui habitent plus souvent dans le privé (insalubre) que dans le parc HLM.
- L'habitat indigne en Corse du Sud concerne quasi exclusivement les populations immigrées.

4 PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Développer l'offre de logements

- Mettre en place un dispositif de sécurisation et de médiation immobilière, du type des "agences immobilières à vocation sociale" (AIVS).
- Inclure dans le PDALPD un objectif de développement des résidences sociales et des maisons relais.

Mener des actions de sensibilisation

- Concevoir un livret "d'accès aux droits" à l'attention des propriétaires et des locataires.
- Renforcer les actions de repérage et de signalement des logements non conformes.

Renforcer le partenariat local

- Intégrer le groupe "logement de la COPEC.
- Engager des actions de formation PLCD.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

- Nombreux *verbatim* issus des entretiens et retranscription intégrale des récits de vie.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Mieux connaître la situation des gens du voyage (GDV) sur le territoire.
- Identifier les freins et problématiques, dont les phénomènes de discriminations.
- Rechercher des solutions de manière participative.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Collecte et analyse de données.
- Rencontre de familles nomades sur les aires d'accueil (10).
- Passation d'un questionnaire.
- Animation de temps collectifs avec les acteurs locaux (10).

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPI)

- **Collectivités :**
Communauté urbaine d'Alençon, ville d'Alençon.
- **État :** Préfecture, Drjscs.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Faute de dispositif d'observation, la vision des acteurs et des institutions concernant les voyageurs est lacunaire et impressionniste.
- La connaissance de cette population ne s'appuie pas ou peu sur des observations factuelles et objectivées, quand elle n'est pas biaisée par une approche culturaliste, quasi folklorique.
- La présence sur le territoire n'est pas explicitement cartographiée, ce qui peut conduire à se focaliser sur une implantation plutôt qu'une autre.
- L'absence d'un système d'information digne de ce nom ne permet ni de travailler sur des fondations robustes et opposables, ni d'y travailler de manière collective.
- Quelques voyageurs sont régulièrement associés aux démarches collectives concernant la communauté, mais ils ne sont pas forcément représentatifs de la diversité des voyageurs du territoire.
- La discrimination des voyageurs est de nature systémique. Elle implique donc les deux bouts de la relation.
- La discrimination est « librement consentie » par les voyageurs qui ont intériorisé des situations qui n'ont pourtant rien de « naturel ».

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Développer la connaissance des voyageurs

- Réaliser un portrait statistique permettant de disposer d'une connaissance fine de la communauté des voyageurs vivant à Alençon ou y étant régulièrement de passage.
- Cartographier les différentes implantations sur le territoire et élaborer des réponses segmentées (passage, accueil, habitat) en fonction des besoins identifiés.

Développer le recours aux droits

- Miser sur l'accès à la citoyenneté, condition du développement des autres droits.
- Renforcer l'accompagnement à la scolarité.
- Convaincre de l'intérêt de l'accompagnement professionnel.
- Engager un diagnostic spécifique sur l'accès aux soins (se rapprocher de l'ARS dans le cadre du PRAPS).

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Mise en regard des représentations des voyageurs et des professionnels sur la situation locale.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Décrire les situations de logement des populations immigrées.
- Mesurer les discriminations dont ils peuvent être victimes dans ce champ social.
- Identifier des pistes d'action.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Collecte et analyse de données quantitatives (statistiques publiques).
- Réalisation d'entretiens avec les acteurs locaux (60).
- Études de situation : réalisation d'entretiens avec les habitants (30).

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)

- **Collectivités** : ville de Nantes et Nantes Métropole.
- **État** : Préfecture, DR Acsé, Ddass, Dde, Anaem, bailleurs.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- La question des difficultés d'accès au logement social des ménages immigrés est minimisée voire occultée par les acteurs locaux qui mettent plus volontiers en avant la "pénurie" de logements pour tous les ménages.
- Dans le parc social, les objectifs de mixité conduisent inévitablement à discriminer "en système". Les pratiques d'attribution des agents de terrain se font régulièrement en regard de critères illégaux comme l'origine.
- Pour les primo-arrivants, l'obligation de fournir une attestation d'imposition sur l'année N-2 constitue un barrage infranchissable à l'attribution d'un logement.
- Dans le privé, les demandes de garanties découragent les ménages immigrés, qui ont par ailleurs largement intériorisé qu'ils ne sont pas "désirés" par les bailleurs.
- Face à ces situations de discriminations, le logement temporaire joue un rôle d'ajustement et de compensation, ce qui conduit à engorger les dispositifs.

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Visibiliser la situation des immigrés et/ou étrangers vis-à-vis du logement

- Mettre en place un dispositif d'observation et des indicateurs de suivi actualisés régulièrement.
- Produire un rapport annuel présenté à la COPEC.

Prendre en compte les difficultés des ménages immigrés dans l'attribution de logements sociaux

- Assouplir les conditions d'accès au logement.
- Ouvrir toutes les parties du parc social pour favoriser une vraie mixité.

Soutenir les ménages dans l'accès au logement

- Proposer des coaching individuels et collectifs.
- Informer les candidats sur leurs droits et les possibilités de recours en cas de discriminations.

Qualifier les professionnels

- Proposer des sensibilisations et formations PLCD.
- Constituer un réseau de "référénts" au fait de la réalité des ménages immigrés.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Nombreux *verbatim* de professionnels et d'habitants.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Apporter des éléments de connaissance sur les personnes immigrées vieillissantes résidant dans les quartiers prioritaires.
- Comprendre le fonctionnement des réseaux locaux d'intervention existant autour de ce public.
- Repérer les freins rencontrés et les attentes.
- Élaborer des préconisations partagées.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Recueil et analyse de données (études, rapports, statistiques publiques).
- Entretiens avec les acteurs locaux (34).
- Entretiens avec les personnes immigrées (13).
- Animation d'un séminaire de partage des préconisations.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPII)

- **Collectivités** : villes de Toulon, Draguignan, Fréjus, Saint-Raphaël, la Seyne-sur-Mer ; Conseil Général.
- **État** : Préfecture, Ddass, Fasild.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Une population quasi invisible dans les statistiques publiques.
- Des logements inadaptés aux problématiques du vieillissement et de la dépendance.
- Un suivi sanitaire et médical insuffisant au regard des singularités des migrants âgés : vieillissement prématuré et pathologies spécifiques liés à la pénibilité des métiers exercés ; absence de prévention, ; difficultés à comprendre les prescriptions.
- L'obligation de résidence permanente en France pour toucher les droits à la retraite.
- Des offres d'accompagnement médico-social qui touchent peu ces publics.
- Des loisirs quasi inexistants pour les immigrés âgés.
- Une problématique de "non recours" aux droits et aux soins : manque d'information, services inadaptés ou jugés trop coûteux...

④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

- **Objectiver la situation** : inciter les acteurs locaux à produire des statistiques par nationalité pour un suivi plus fin.
- **Créer dans chaque territoire en politique de la ville un comité de veille et de réflexion multipartenarial sur le vieillissement des personnes immigrées.**
- **Créer un réseau structuré d'intervenants** : mise en place d'un protocole de signalement et d'intervention partagé.
- **Adapter les foyers à l'accompagnement médico-social des résidents âgés** : création d'unités médico-sociales, mise en place d'outils de suivi médical, information sur les droits et services.
- **Créer de petites structures type "maisons de famille"** : pour faire face au refus d'intégrer des maisons de retraite.

> PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Une mise en regard des contextes de 5 communes du département.

① OBJECTIFS DE DÉPART

- Documenter la situation des primo-arrivants vis-à-vis du logement (modes d'habitat, parcours résidentiels, ressources mobilisées, freins rencontrés...).
- Contribuer à améliorer la prise en compte des besoins en matière de logement.
- Participer à l'émergence de savoirs et d'outils d'intervention communs en matière de logement et d'habitat.

② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Réalisation d'entretiens individuels et collectifs avec des acteurs locaux (70).
- Enquête qualitative auprès de 20 familles primo-arrivantes et résidant dans les deux villes d'étude : Marseille et Salon-de-Provence.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- **Collectivités** : villes de Marseille et Salon-de-Provence.
- **État** : Acsé, Anaem, Préfecture.
- **Organismes** : Fapil.

③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Un public quasi invisible du fait de l'absence d'outils de liaison et de suivi.
- Des acteurs de terrain qui méconnaissent le contexte des primo-arrivants (différents statuts, situation au regard du Droit, trajectoires résidentielles).
- Des primo-arrivants actifs dans leur quête d'un logement stable mais qui se heurtent à plusieurs problématiques : sous-information sur les ressources mobilisables, mauvaise compréhension du vocabulaire technique du logement, conseils erronés et erreurs d'orientation.
- Un traitement des demandes dans l'urgence, qui pénalise les publics : éclatement des familles logées à divers endroits ; femmes isolées logées dans des lieux "dangereux" avec leurs enfants ; tensions chez les parents qui jugent certains modes d'habitat "toxiques" pour le bien-être de leur enfants.
- Développement de stratégies de survie pour contourner les problèmes sachant qu'un primo-arrivant SDF a plus de chance d'être logé dans des bonnes conditions que celui qui souhaite sortir d'un habitat indigne.

④

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

Outiller les primo-arrivants : mieux les informer (à partir de leurs besoins et non de manière descendante) ; mobiliser les médiateurs associatifs pour faire valoir les droits ; informer les relais (travailleurs sociaux, associations) ; proposer des accompagnements intensifs sur de courtes périodes.

Qualifier les acteurs : encourager la mutualisation des savoirs des associations concernant les primo-arrivants ; mutualiser les savoir-faire entre les acteurs du logement privé et public.

Éviter les dérives de la logique de l'urgence : constitution d'un groupe d'échanges entre professionnels (institutions, bailleurs sociaux, associations).

PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Analyse des modalités de mobilisation des acteurs locaux sur la thématique.

Contact au CGET

Direction de la ville et de la cohésion urbaine

Frédéric Callens - chef de bureau de la prévention
et de la lutte contre les discriminations

frederic.callens@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

www.ville.gouv.fr

Des clés pour mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention et de lutte contre les discriminations



Les discriminations liées à l'origine sont les plus criantes. Elles minent considérablement notre cohésion sociale par les inégalités et les replis qu'elles entraînent, lorsqu'elles se cumulent à d'autres discriminations et, notamment, celle liée à l'adresse, reconnue par la loi de février 2014.

Ce guide propose des clés pour l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre les discriminations liées à l'origine et des actions d'accès aux droits. Il est le fruit d'une collaboration entre les services de l'État, les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, du Défenseur des droits et des partenaires associatifs.

La deuxième partie de l'ouvrage présente des actions concrètes. La lutte contre les discriminations constitue un des axes des contrats de ville pour combattre les inégalités. Elle reste au cœur des enjeux du ministère de la Ville, au niveau national ou à l'échelle locale, pour s'attacher à lever le déni des acteurs privés et publics, pour mettre des mots sur la réalité vécue et pour renforcer l'enjeu fondamental qu'est la citoyenneté.



Guide en téléchargement gratuit sur :
<http://www.cget.gouv.fr/somme-prevention-lutte-contre-discriminations-contrats-de-ville>